

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Charges de personnel
- Achats de fournitures : Papeterie, mobilier...
- Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, ...
- Prestations de services : Charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : Aide sociale, syndicats intercommunaux...
- Charges financières : Intérêts des emprunts et frais financiers
- Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

I. Caractéristiques démographiques et physiques de la Commune

La ville de Villemomble administre un territoire de 404 hectares pour une population de 30 187 habitants.

8 089 Villemomblois ont moins de 20 ans, soit 26,79 % de la population.

28

La longueur de voirie est de 54 205 km.

La population ne cesse de croître. Entre 2010 (28 257 habitants) et 2022 (30 187 habitants), la croissance démographique a évolué de 6,83 %.

Le potentiel financier par habitant de 1 092,37 euros se situe en deçà de la strate (1 282,88 euros).

II. Priorité du budget

Le budget 2022 établit repose sur les priorités suivantes :

- Maintien d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement
- Intensification de l'offre en matière culturelle, événementielle et sportive
- Poursuite des efforts en matière de sécurité
- Redynamisation du centre-ville et du commerce local
- Bon niveau de prestation dans les secteurs de l'enfance et la petite enfance

Principales réalisations prévues pour le budget 2022 :

- Construction du poste de Police Municipale
- Travaux de rénovation du Clocher de l'église Saint-Louis
- Travaux de rénovation du Marché de l'Époque
- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Préemptions et acquisitions foncières pour soutenir les projets de rénovation urbaine
- Réfection de la voirie communale, sécurisation et entretien des bâtiments communaux.
- Travaux d'entretien et de d'amélioration dans les écoles, structures enfance et petite enfance, ainsi que dans les installations sportives
- Traitement phytosanitaire des arbres et nettoyage des trottoirs.
- Reconduction de l'opération Villemomble Plage et renforcement des animations sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Le budget de fonctionnement s'élève à 54 291 605,98 €, soit + 4,32 % par rapport au budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative 2021.

▪ Dépenses :

Chap.	Libellé	BP + BS + DM 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	9 507 576,00	9 942 241,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 001 389,00	23 922 453,00
014	Atténuations de produits	4 228 563,00	4 228 900,00
065	Autres charges de gestion courante	4 113 494,00	4 136 720,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		40 851 022,00	42 230 314,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	210 256,00	141 569,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 968,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		41 082 246,00	42 381 883,00
023	Virement à la section d'investissement	9 360 731,09	9 794 722,98
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 635 430,00	2 115 000,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 996 161,09	11 909 722,98
TOTAL		52 078 407,09	54 291 605,98

▪ Recettes :

Chap.	Libellé	BP + BS + DM 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	57 600,00	100 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 401 785,00	3 223 200,00
73	Impôts et taxes	28 267 675,00	28 755 159,00
74	Dotations et participations	9 375 585,00	9 540 160,00
75	Autres produits de gestion courante	489 277,00	434 220,00
Total des recettes de gestion courante		41 591 922,00	42 052 739,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	82 001,00	50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		41 673 923,00	42 102 739,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	77 301,00	17 005,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		77 301,00	17 005,00
002 Résultat reporté de N-1		10 327 183,09	12 171 861,98
TOTAL		52 078 407,09	54 291 605,98

Le budget d'investissement s'élève au total à 21 796 384,55 €, soit une augmentation de 17,96% par rapport au budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative 2021.

▪ **Dépenses :**

Chap.	Libellé	BP + BS + DM 2021	BP 2022
10	Stocks	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	1 654 080,97	1 247 918,90
204	Subventions d'équipement versées	607 571,00	625 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 886 160,90	14 238 696,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 361 253,79	5 130 273,97
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 509 066,66	21 241 889,55
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	72 190,00
13	Subventions d'investissement	0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	152 000,00	152 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 950,00	8 300,00
020	Dépenses imprévues	35 000,09	20 000,00
Total des dépenses financières		208 950,09	252 490,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		17 723 016,75	21 499 379,55
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	77 301,00	17 005,00
041	Opérations patrimoniales	380 000,00	280 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		457 301,00	297 005,00
001	Résultat reporté de N-1	297 549,79	
TOTAL		18 477 867,54	21 796 384,55

▪ **Recettes :**

Chap.	Libellé	BP + BS + DM 2021	BP 2022
010	Stocks	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 728 831,53	2 395 926,88
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	4 471 265,71
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 728 831,53	6 867 192,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 568 000,00	1 500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 799 874,92	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 367 874,92	1 500 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 101 706,45	8 372 192,59
021	Virement de la section de fonctionnement	9 360 731,09	9 794 722,98
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 635 430,00	2 115 000,00
041	Opérations patrimoniales	380 000,00	280 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 376 161,09	12 189 722,98
001	Résultat reporté de N-1		1 234 468,98
TOTAL		18 477 867,54	21 796 384,55

IV. La fiscalité

L'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité apporte les modifications suivantes :

Le taux de la taxe d'habitation est figé au taux appliqué en 2019 soit 22,56% et ne peut être modifié par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a voté les taux suivants pour 2022

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,95 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,32 %

V. L'emprunt

L'encours de la dette s'élève à 776 000,10 euros au 1^{er} janvier 2022, avec un montant de capital à rembourser en 2022 de 136 917 euros. Il est exclusivement constitué d'emprunts CAF à taux zéro.

VI. Les principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population

- 1 398,97 € - Moyenne de la strate : 1 223,00 €

Produit des impositions directes/population

- 715,67 € - Moyenne de la strate : 867,00 €

Recettes réelles de fonctionnement/population

- 1 389,76 € - Moyenne de la strate : 1 417,00 €

Dépenses d'équipement brut/population

- 705,68 € - Moyenne de la strate : 303,00 €

Encours de la dette/population

- 25,61 € - Moyenne de la strate : 1 050,00 €

DGF/population

- 233,45 € - Moyenne de la strate : 199,00 €

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement

- 56,44 % - Moyenne de la strate : 61,30 %

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement

- 129,27% - Moyenne de la strate : 93,70 %

Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement

- 50,77 % - Moyenne de la strate : 21,40 %

Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement

- 1,84 % - Moyenne de la strate : 74,10 %

VII. Les effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'évolution de 4,46 % des charges de personnel s'explique par des augmentations « mécaniques » qui s'imposent à la collectivité et qui sont liées aux évolutions de carrières des agents, à la revalorisation des catégories C, l'augmentation du SMIC ainsi que par des cotisations diverses en forte hausse (URSAFF, CNFPT, Centre de Gestion...).

Emplois budgétaires

- Emplois permanents à temps complet : 595
- Emplois permanents à temps non complet : 27
- Total : 622

Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalent temps plein

- Agents titulaires : 390
- Agents non titulaires : 156
- Total : 546

Pour conclure, la poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics, notamment :

- Les incertitudes qui pèsent sur certaines dotations, qui représentent pourtant une part non négligeable dans les recettes de fonctionnement du budget communal (impact de la réforme de la DGF - Dotation Globale de Fonctionnement, de la suppression de la taxe d'habitation).
- Le financement de l'intercommunalité qui repose essentiellement sur le budget des communes membres.